



Woippy, le 14 juin 2024

Journalistes, pensez à votre sécurité lors des manifestations !

Vecteurs de la démocratie, les journalistes risquent d'être pris pour cibles ces prochaines semaines, particulièrement lors de la couverture des manifestations organisées dans le contexte de **dissolution de l'Assemblée nationale et de l'arrivée de l'extrême droite aux portes du pouvoir**.

La section SNJ-CGT du *Républicain Lorrain* souhaite vous livrer ici quelques rappels de la commission nationale « Sécurité journalistes », en espérant, évidemment, qu'ils s'avéreront inutiles :

1. Utilisez votre **zoom plutôt que d'approcher** les manifestants pour les photographier/filmer.
2. **Vous avez le droit de filmer/prendre en photo les forces de l'ordre.**
3. Vous avez le droit de vous doter d'**équipements de protection individuelle** (EPI).
4. N'ôtez pas vos EPI, même quand c'est calme ou que vous êtes à l'écart.
5. Ne faites confiance à personne sur le terrain. **Vous pouvez être une cible des deux cotés.**
6. Bougez souvent !
7. Pensez à votre emplacement. Gardez une **distance de minimum 3 mètres avec les forces de l'ordre**. Ne vous positionnez **pas au milieu de la rue** pour filmer/ prendre des photos. En cas de charge, trouvez un arbre ou un poteau derrière lequel vous abriter.
8. **Ne prenez pas votre téléphone dans lequel figurent vos sources !** Il peut être perdu, détruit, et le contenu peut être téléchargé à votre insu par les forces de police. En revanche, prenez toujours un téléphone avec vos contacts d'urgence.
9. Si vous n'avez pas de carte de presse, munissez-vous de **l'attestation de mission fournie par la Rédaction.**

10. En cas d'arrestation, **ne résistez pas. Mais expliquez autour de vous que vous êtes journaliste au travail.** Rappelez-le aussi à chaque policier qui vous prendra en charge.
11. Marquez, avec un feutre sur votre bras, **le numéro de téléphone d'un avocat** contacté en amont qui aura accepté de vous représenter. Si vous n'avez pas d'avocat, demandez toujours un avocat d'office.
12. En garde à vue, une seule phrase à dire : **« Je n'ai rien à déclarer ».**
13. Ne donnez pas le code de votre téléphone. **Ne supprimez pas les vidéos/photos si des représentants des forces de l'ordre vous le demandent.**
14. En garde à vue, **demandez toujours à voir votre médecin.**
15. Et enfin, ne partez pas en manifestation sans avoir donné les coordonnées de votre avocat à des membres de votre famille (et non des amis).

L'équipe du SNJ-CGT du *Républicain Lorrain*
(contacts : snjcgterv@gmail.com et sur Facebook « Section locale Snj-cgt erv/rl »)